

chose que j'aurais supposé fondé sur un principe, ait si souvent parlé à la première personne du singulier. Il y avait tant de «je» que je me suis mis à me demander s'il était et est encore seul membre du comité de défense de la Chambre. Il a aussi jugé bon, pour des raisons que je connais le mieux, de transmettre ce qui peut être ou n'être pas les conclusions à tirer des preuves qui ont été présentées au comité de défense des Communes. Toutefois, je dois préciser que je suis partiellement d'accord avec l'honorable député qui a présenté un amendement de censure à une motion de subsides.

J'ai eu le privilège de faire partie de deux comités de la défense de la Chambre en ces dix dernières années. Dans le premier cas, il s'agissait d'un comité spécial de la défense s'intéressant uniquement aux crédits du ministère que la Chambre avait déferés au comité. A cette époque, l'honorable représentant qui est maintenant ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) faisait partie de l'opposition. Je me souviens des questions qu'on avait posées tous les jours, au cours des séances, au ministre de la Défense nationale du temps, le major-général Pearkes, et aux autorités militaires, sans qu'on pût obtenir aucune réponse. Il s'agissait d'une question de politique ministérielle qui avait trait à la sécurité. Je me souviens très nettement que cet homme, qui est maintenant ministre de la Défense nationale, s'impatiait, parce que le comité ne pouvait obtenir les renseignements qu'il désirait.

Nous avons institué aujourd'hui un autre comité de la Chambre des communes sur la défense non pour étudier les crédits, mais bien la politique, comité dont le premier ministre (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale ont fait grand cas. Je trouve qu'il n'y a pas de différence entre le cas présent où l'on essaie d'obtenir des renseignements du ministre de la Défense nationale et la situation d'alors où le ministre actuel qui était membre de l'opposition et moi-même essayions de nous renseigner sur les crédits. Un changement extraordinaire se produit chez les députés quand ils passent d'un côté de la Chambre à l'autre.

On a confié au présent comité spécial de la Chambre de très grandes responsabilités. Les journaux ont beaucoup critiqué, tant dans des éditoriaux que dans des nouvelles, le travail du comité, mais ses membres ne doivent pas s'en préoccuper outre mesure tant qu'ils tentent de s'acquitter de leurs fonctions. Nous n'avons pu faire notre travail car, à mesure que les semaines passaient, on ne nous a laissé aucun doute que le ministre de la Défense nationale, étant donné ses

responsabilités comme titulaire de ce poste et membres du gouvernement, prendrait lui-même les décisions. Le comité n'était donc qu'un paravent derrière lequel le gouvernement ferait ses quatre volontés.

Cette attitude a inquiété nombre de membres du comité, d'abord parce que nous lisons dans les journaux des nouvelles concernant des politiques probables ou possibles et, ensuite, parce qu'au moment même où nous entendons des témoignages sur certaines phases de la politique de défense, le gouvernement annonce quelle est la politique sans même avoir au préalable la courtoisie d'en dire un mot au comité spécial de la défense.

Il y a quelques instants, j'ai reproché au préopinant d'user trop souvent du «Je»; vous m'excuserez si je fais de même à mon tour. A trois reprises, au comité de la défense, j'ai dit qu'il y aurait lieu d'aviser à dissoudre le comité, car nous ne servions que de trompe-l'œil pendant que le gouvernement menait les choses de manière que les décisions soient prises conformément à ce qu'il entendait faire de toute façon.

Indépendamment de cela, monsieur l'Orateur, j'estime que le comité aurait une tâche importante à accomplir, notamment l'établissement, sur un certain nombre d'années, d'une politique de défense et la possibilité de faire connaître nos vues en la matière, à la lumière des dépositions de certains témoins remarquables. C'est uniquement parce que je crois que nous avons encore une tâche à accomplir en analysant le passé et le présent, et en essayant de tracer un tableau général pour les années à venir, que je consens encore à demeurer membre du comité.

Mais je tiens à signaler une chose—et je le fais sous forme de défi, si l'on veut—à l'honorable préopinant parce qu'à mon avis il ne s'est pas montré juste. Il a présenté la question avec la partialité d'un conservateur siégeant dans l'opposition et non pas comme un membre du Parlement et du comité de la Chambre qui entreprend une analyse, dans l'intérêt du Canada, pour savoir quelle devrait être notre politique de défense. Il y a des moments, monsieur l'Orateur, où il faut admettre que l'attitude partisane n'est pas la bonne. Bien sûr, c'était sérieux quand le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait décidé de supprimer la dépense de 425 millions de dollars que représentait le programme de construction de frégates. L'annonce de cette nouvelle n'a pas manqué de frapper durement nos chantiers maritimes, et les milliers d'ouvriers qui y travaillent en subissent le contre-coup.

[M. Winch.]